DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

SAINT-PROUANT

DOCUMENT A CONSERVER – MARS 2011

SOMMAIRE

Le Maire du Maire - 3

Informations Pratiques - 4

Qu'est ce qu'un risque majeur ? - 5

Risque Inondation - 6

Risque Tempête - 8

Risque Sismique – 10

Risque Mouvement de Terrain - 12

Risque Transport de Matières Dangereuses - 14

Contacts et Liens Utiles pour en savoir plus - 16

Le Mot du Maire

La sécurité au quotidien des habitants de Saint-Prouant est une des préoccupations majeures de la municipalité.

C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser pour vous, votre famille et vos proches, ce livret, le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement, pour vous informer et vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

En complément de ce travail d'information, nous mettons en œuvre une véritable politique de prévention et d'information : c'est un objectif du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce dispositif prévoit l'organisation des moyens de secours communaux en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon responsable et citoyenne, aux risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune.

Le Maire,
Paul Rigaudeau

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour des informations complémentaires et plus précises, les documents indiqués ci-dessous sont consultables à la Mairie de Saint-Prouant, Rue Georges Clemenceau.

- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ✓ Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)
- ✓ Les cartes du Plan de Prévention des Risques liés aux Inondations (PPRI) fournies par la DDEA
- ✓ Le Porter à connaissance sur les risques naturels et technologiques

Numéros utiles :

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Samu : 15

IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi, en prévision d'une alerte :

*Ce document

*1radio portable avec piles

*1lampe de poche avec piles

*1téléphone portable

*Des bouteilles d'eau potable

*Des boîtes de conserve

*Vos papiers personnels

*1 Trousse de pharmacie

*Votre Traitement médical en cours

*Des couvertures

*Des vêtements de rechange

*Des bougies et des allumettes

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

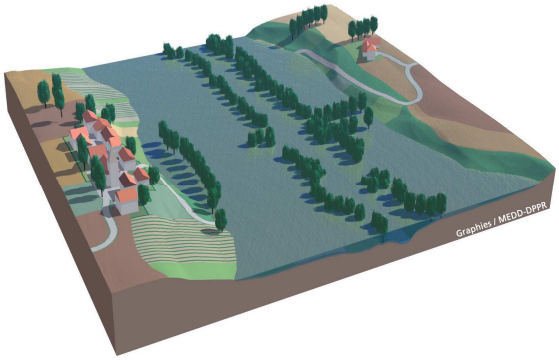

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 2 grandes familles :

- **les risques naturels** : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage et le transport de matières dangereuses.

- LES RISQUES MAJEURS : ils sont le résultat de la combinaison de l'aléa et de l'enjeu.

1- L'ALÉA : c'est un évènement potentiellement dangereux.

2- L'ENJEU : le risque majeur s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LA SÉCURITÉ

Les dégâts liés à ces phénomènes peuvent cependant être réduits grâce à des actions du type :

- Aménagement des rivières,
- Sécurité dans les industries,
- Maîtrise de l'urbanisme,
- Information préventive de la population.

INONDATION

Il existe 3 grands types d'inondations :

> CRUE TORRENTIELLE : Crue très rapide et puissante dans un versant à fortes pentes. Elle est due à des précipitations brutales et intenses.

> CRUE DE PLAINE DITE LENTE : Due à une montée lente et progressive des eaux dans un bassin versant à faible pente. Cette crue est souvent liée à des précipitations de longue durée. La lente montée des eaux permet de prévoir le phénomène quelques heures voire plusieurs jours à l'avance.

> RUISSELLEMENT PLUVIAL : Renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

La commune de Saint-Prouant peut être touchée par les crues du Lay notamment au Moulin de Libaudière.

Les mesures prises par la Commune de Saint-Prouant :

- ✓ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Collaboration avec les Pompiers, la Préfecture de la Vendée, la Gendarmerie et les services de la DDTM
- ✓ Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (déclenchement au seuil d'alerte)

INONDATION - LES BONS RÉFLEXES

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios : Alouette : 92.8, France Bleu Loire Océan : 101.8, RCF : 95.4 ; télévision), sur le site http://france.meteofrance.com/

AVANT

- Fermer les portes, fenêtres et aérations ;
- Veiller à l'étanchéité des parties basses ;
- Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble) ;
- Ranger au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (cartes d'identité) ;
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés. Faire une réserve d'eau potable dans un local non inondable ;
- Prévoir l'évacuation des biens et des personnes. Utiliser les escaliers pour accéder aux étages et non les ascenseurs.

PENDANT

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux ;
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours ;
- Ne pas s'engager en zone inondée ;
- Evacuer les lieux seulement sur ordre des pompiers.

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces ;
- Chauffer dès que possible ;
- Rétablir l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche ;
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements…) ;
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évacuation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles) ;
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

NE PAS ALLER A PIED OU EN VOITURE DANS DES ZONES ENCORE SUBMERGEES, VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER !

TEMPÊTE

Les dommages causés par les tempêtes en Europe s'élèvent à plusieurs dizaines de morts et à des centaines de millions de réparations par an. L'ampleur de ces dégâts s'explique par :

- L'étendue des zones touchées par un même phénomène
- Les difficultés rencontrées dans la prévision de son intensité et dans l'information de la population.

Le risque tempête concerne l'ensemble de l'Europe. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures ; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

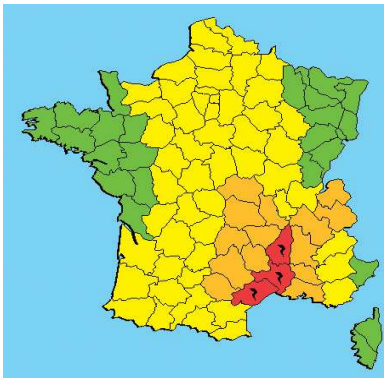

Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chutes de neige, orage d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

MÉTÉO - LES BONS RÉFLEXES

SUIVEZ L'EVOLUTION MÉTÉO : par le biais des médias (radios : **Alouette : 92.8, France Bleu Loire Océan : 101.8, RCF : 95.4** ; télévision), sur le site http://france.meteofrance.com/

FORTES PRECIPITATIONS

- Limitez vos déplacements.
- Respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Surveillez la montée des eaux.
- Respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Signalez vos déplacements à vos proches.

ORAGES

- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les sorties en forêts et en montagnes.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.
- Évitez les déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS

- Limitez vos déplacements
- Ne vous promenez pas en forêt.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Écoutez vos stations de radios locales.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable

NEIGE/VERGLAS

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Évitez les déplacements.
- En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

GRAND FROID

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

CANICULE

- Aérer la nuit
- Fermer les volets et les fenêtres le jour
- S'abriter
- S'hydrater

SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les séismes sont avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

L'activité sismique est concentrée le long des failles, en général à proximité des frontières de ces plaques.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des raz-de-marée.

La Commune de Saint-Prouant se trouve en zone d'aléa modéré de sismicité 3. L'historique fait apparaître un séisme le 8 juin 2001 à Chantonnay d'une intensité de 5.5 à l'épicentre.

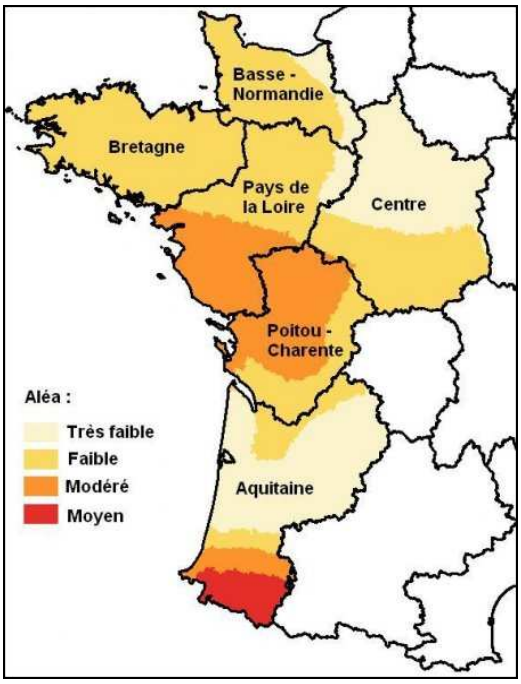

SÉISME – LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau et électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

- Rester où l'on est :
    - A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
    - A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres…) ;
    - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras ;
- Ne pas allumer de flamme ;
- Ecouter la radio : Alouette (92.8), France Bleu Loire Océan (101.8), RCF (95.4) ;
- Respecter les consignes données par les autorités ;
- Ne pas téléphoner : laisser les lignes libres pour les secours.

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ;
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée ;
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation…).

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure. Il peut ainsi se traduire par :

- **Des glissements de terrain -** Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.
- **Des effondrements –** Ils sont consécutifs de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles.
- **Des écroulements et chutes de blocs –** Ils résultent de l'évolution de falaises allant, selon les volumes de matériaux mis en jeu, de la simple chute de pierres, à l'écroulement catastrophique mettant en jeu des ensembles de blocs de plusieurs dizaines de m^3.
- **Des coulées boueuses et torrentielles –** Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrique.
- **Les retraits-gonflements des argiles ou tassements différentiels –** Ils se manifestent dans les sols argileux et est liés aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de *retrait*. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de *gonflement*.

La commune de Saint-Prouant a fait l'objet de 2 arrêtés de catastrophes naturelles en 1998, et 2005

Type d'évènement	Début de l'évènement	Fin de l'évènement	Date de l'arrêté	Date de publication au journal officiel
Mouvement de terrain – Tassements différentiels	01.05.1989	31.12.1997	12.06.1998	01.07.1998
Mouvement de terrain - Tassements différentiels	01.07.2005	30.09.2005	20.02.2008	22.02.2008

MOUVEMENT DE TERRAIN - LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- S'informer des risques encourus et de leur localisation potentielle ;
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène ;
- Signaler à la mairie :
    - l'apparition de fissures dans le sol,
    - les modifications importantes apparaissant dans les constructions,
    - l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
    - l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner ;
- Ne pas utiliser les ascenseurs ;
- Fuir latéralement la zone dangereuse ;
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- A l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRES

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert ;
- Empêcher l'accès au public de la zone dangereuse ;
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- Évaluer les dégâts.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- **L'explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- **L'incendie** qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- **Le nuage toxique** qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

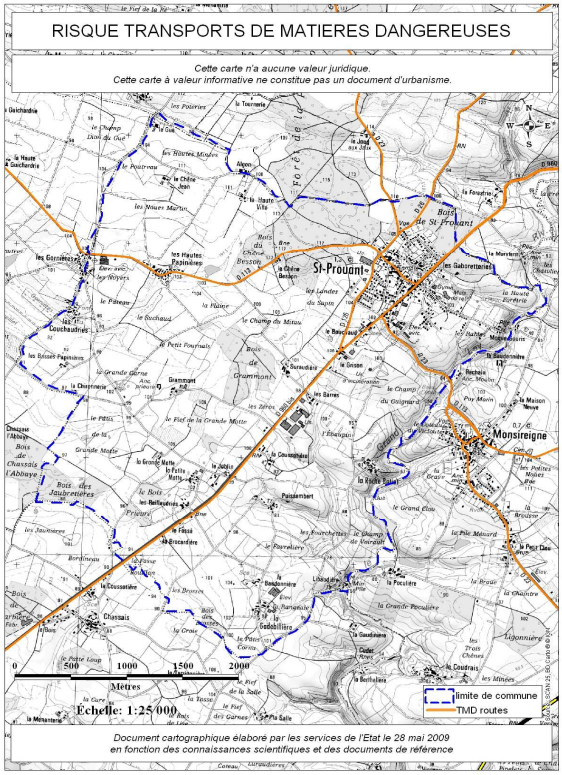

TRANSPORT DE MATIÉRES DANGEREUSES – LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses: connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.

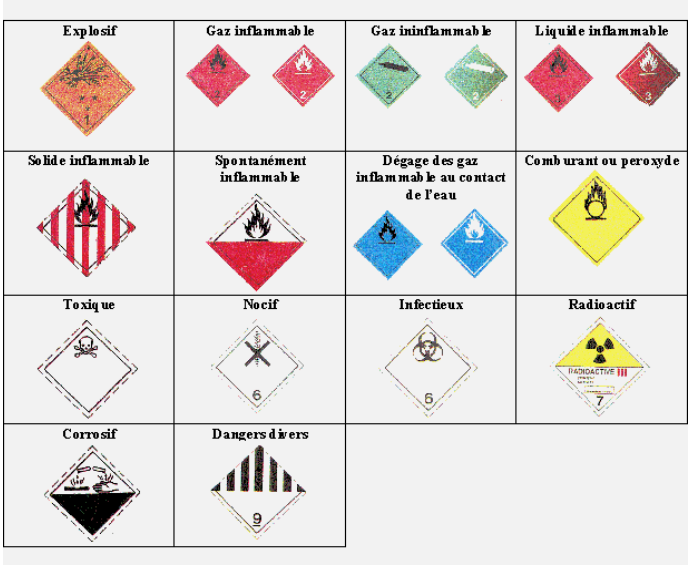

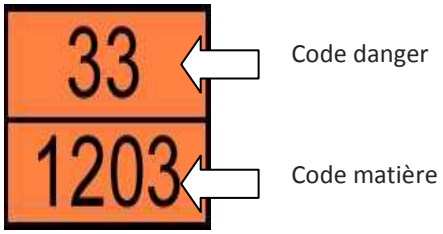

PENDANT

<u>Si l'on est témoin d'un accident TMD :</u>

- Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident » ;
- Faire éloigner les personnes situées à proximité ;
- Ne pas fumer ;
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et communiquer le code danger et le code matière du transport.

<u>En cas de fuite de produit:</u>

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri ;
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme ;
- Ne pas téléphoner ;
- Écouter la radio (Alouette : 92.8, France Bleu Loire Océan : 101.8, RCF : 95.4) ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

APRES

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.

CONTACTS ET LIENS UTILES POUR EN SAVOIR PLUS

☎ Numéros de téléphone

- Mairie : 02.51.66.40.60
- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile : 02.51.36.70.85
- Direction Départementale de la Terre et de la Mer : 02.51.44.32.32
- Conseil Général – Direction des Infrastructures Routières et Maritimes : 02.51.44.40.03

Sites Internet :

- Mairie de Saint Prouant : http://www.saintprouant.fr
- Préfecture de la Vendée : http://www.vendee.pref.gouv.fr/
- Le site du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire : www.prim.net
- Météo France : http://france.meteofrance.com/
- Ma commune face au risque : http://www.prim.net/cgi_bin/citoyen/macommune/23_face_au_risque.html